



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 15 mai 2025

Le 15 mai deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50 place de la mairie 73130 SAINT-AVRE, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Philippe GIRARD, Philippe BOST, Romain CUGNET, Martine REFFET, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Noël LACROIX, José ACEBEDO CANDIL, Jean-Michel STASIA.

Absents excusés : Abdelhamid BELHADDAD, Philippe OLIVE donne procuration à Jean-Michel STASIA, Roberto SAILIS donne procuration à José ACEBEDO CANDIL, Mathilde SONZOGNI.

Secrétaire de séance : Jean-Michel STASIA

Date de Convocation : 12 mai 2025

Membres en exercice : 18 Présents : 9 Votants : 11

Monsieur le Président remercie les membres de leur présence et ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

1. Appel des participants et désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 9 avril 2025
3. Renouvellement du GIP – Acquisition de dispositifs de comptage communicants
4. Adhésion PREDICA – Couverture complémentaire maladie et surcomplémentaire
5. Travaux Route de la Pontière / Chemin de Mangon - La Chambre
6. Informations et questions diverses :
 - o Déploiement des compteurs communicants

1. APPEL DES PARTICIPANTS ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Président procède à l'appel des membres en vérifiant si le quorum est atteint. Avec 9 présents, dont 11 votants pour tous les points, la séance peut débuter.

Monsieur Jean-Michel STASIA est nommé secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2025

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du 9 avril 2025. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3. RENOUVELLEMENT DU GIP ACQUISITION DE DISPOSITIFS COMMUNICANTS

Monsieur le Président rappelle la délibération 2020-022 du 20 février 2020 qui autorise l'adhésion d'Arc Énergies Maurienne au Groupement d'Intérêt Public (GIP) ayant pour objet l'acquisition de dispositifs de comptage communicant.

Ce GIP, créé par arrêté le 1^{er} février 2016, a pour objet d'exercer une activité de centrale d'achat entre Énedis, SEI et les ELD membres. Il permet d'organiser les procédures de passation des marchés publics et de conclusion des accords-cadres en vue de l'acquisition de dispositifs de comptage au nom et pour le compte de ses membres. Chacun des membres, pour ce qui le concerne, signe le marché et suit son exécution.

Le GIP permet ainsi aux ELD et à SEI de bénéficier de conditions financières similaires à Énedis pour l'approvisionnement en matériels de comptage, conformément au souhait de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) (délibération du 11/02/2010).

Ayant été créé pour une durée de 10 ans, sa dissolution serait de fait actée le 31 janvier 2026.

Le Conseil d'Administration du GIP (instance du 03/04/2024) a officiellement demandé l'instruction :

- du renouvellement pour les matériels de marché de masse (Linky G3)
- de l'élargissement aux matériels du marché d'affaires (Linky Pro et BIP)

Le comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Approuve la poursuite de l'adhésion d'Arc Énergies Maurienne au GIP dans son renouvellement, pour l'acquisition de dispositifs de comptage communicant,
- Autorise le Président à signer la nouvelle convention constitutive du GIP à l'issue de l'AG prévue en juin 2025 approuvant la prolongation du GIP.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés arrêté comme suit : (0 Contre ; 0 Abstention ; 11 voix Pour).

4. ADHÉSION PREDICA – COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE MALADIE ET SURCOMPLÉMENTAIRE

Un appel d'offres national a été lancé pour le renouvellement du contrat cadre de la Couverture Supplémentaire Maladie pour le personnel statutaire de la branche des IEG à compter du 1er juillet 2025.

A l'issue de cette consultation des contrats collectifs ont été signés par le groupement avec l'entreprise PREDICA, filiale du Crédit Agricole.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu maintenant de signer des avenants pour matérialiser notre adhésion à ces contrats collectifs prévoyant, d'une part, une Couverture Supplémentaire Maladie (CSM) et d'autre part, une surcomplémentaire avec trois formules au choix pour le salarié.

Le comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- approuve les avenants aux contrats collectifs pour la mise en œuvre au 1^{er} juillet 2025 d'une Couverture Supplémentaire Maladie (CSM) et d'une surcomplémentaire pour les agents statutaires,
- autorise le Président à signer ces avenants et le charge d'informer les salariés et de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions.

5. TRAVAUX ROUTE DE LA PONTIERE CHEMIN DE MANGON LA CHAMBRE

À la suite de la remise des offres du 29 avril, 4 entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres se réunira prochainement.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a Déploiement des compteurs communicants

Le déploiement a commencé début mars 2025. Au 15 mai 2025, 664 compteurs sont déployés ce qui représente 22% des comptages du territoire.

b Travaux

- Chantier SMCH : Les travaux avancent bien. Il est prévu de mettre sous tension une première tranche afin de pouvoir reboucher les tranchées présentes devant chez les riverains.
- Poste PERRUS : la livraison du poste est prévue mardi 20 mai, le terrassement sera réalisé vendredi 16 mai.

- GHOME : Le maître d'œuvre n'a plus aucun dossier des travaux en cours à la suite de la liquidation de la société. Il est prévu qu'il rencontre le Maire de Saint-Avre. À cette occasion, une entrevue lui sera demandée.

c **Situation de trésorerie**

Monsieur le Président informe les membres de l'état de la Trésorerie.

Au 15 mai 2025, elle s'élevait à : 1.625.451,25 €

d **Agenda du prochain conseil syndical**

Sur proposition du bureau la date de la prochaine réunion se tiendra :

- Le jeudi 12 juin 2025 à 18h30.

e **Impayés** : le bureau s'est réuni fin avril afin de faire un point sur les impayés. Les courriers à échéances réglementaires ont été envoyés courant mars, une campagne de coupure a été réalisée le 29 avril. À la suite de la réunion d'autres courriers ont été envoyés. Des coupures sont prévues prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 20.

Délibérations prises :

1. Délibération n°2025-011 / Renouvellement du GIP acquisition de dispositifs communicants
2. Délibération n°2025-012 / Adhésion PREDICA couverture supplémentaire maladie

Le Secrétaire de séance :

Jean-Miche STASIA



Le Président

Gérard BORDON

